

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 avril 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-04-102 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

Présentation du rapport financier des vérificateurs au 31 décembre 2017

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 22 mars au 11 avril 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 mars au 3 avril 2018

3.3 Demandes de subventions, financement et autre

3.3.1 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 - autofinancement - subvention - bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

3.3.2 École R & D Éthier : levée de fond / démonstration d'art martiaux au profit de la Fondation de l'Hôpital du Suroît

3.3.3 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 - autofinancement - subvention - bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

3.4 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2017 / auditeur

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande refusée pour le 1150-1160, chemin du Fleuve (lot 5 647 934) / Changement revêtement toiture

4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

- 1107-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461) / 2e modification au projet de rénovation et agrandissement du bâtiment principal avec l'ajout d'un « bow window » sur la façade arrière

- 953-955, chemin du Fleuve (lot 2 045 913) / remplacement d'une porte et de fenêtres

- 1099, chemin St-Dominique (lot 2 048 427) / Modification du projet de construction du bâtiment principal

4.3 Abrogation de la résolution numéro 2017-07-284 / Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125, rue des Frênes)

5. Règlements

5.1 Adoption du règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

5.2 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base

5.3 Adoption du projet de règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base

6. Affaires administratives

6.1 Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu et autorisation de signature / Communauté métropolitaine de Montréal - Couronne Sud

7. Affaires municipales

7.1 Opcom Management : mandat de gestion de projet relatif à l'élaboration de la politique MADA

7.2 Modification de la résolution numéro 2017-03-81/ Demande d'acquisition du lot de grève adjacent aux lots 2 048 126 et 2 048 711

8. Ressources humaines

- 8.1 Abrogation de la résolution numéro 2018-02-59 / Embauche de M. Maxime Caron à titre de premier répondant
- 8.2 Démission de M. Réal Perreault à titre de pompier à temps partiel
- 8.3 Entrac : mandat de consultation en ergonomie
- 8.4 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics

9. Infrastructures et travaux publics

- 9.1 Octroi de contrats pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 31 mai 2018 au 30 mai 2019
- 9.2 E. Rollin Compagnie Ltée : contrat pour la fourniture de d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019
- 9.3 Entreprise Dany Enrg. : contrat de déchiquetage de branches d'arbre pour l'année 2018
- 9.4 Balaye-Pro Inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Adoption des rapports annuels 2015, 2016 et 2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

11. Loisirs, Culture et vie communautaire

- 11.1 Entente de partenariat entre l'Association des loisirs, sports, arts et communauté de Les Cèdres et la Municipalité des Cèdres dans le cadre de la Fête du Thuya
- 11.2 Vélo Québec Évènement /Défi Métropolitain : demande de passage
- 11.3 La Grande Traversée 2018 - Relai cycliste transcanadien / demande de passage

12. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-04-103 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018 est adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-04-104 Acceptation des comptes du 22 mars au 11 avril 2018

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 22 mars au 11 avril 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	105 508.61\$
▪ Chèques annulés	(4 665.05\$)
▪ Paiements par prélèvement bancaire	199 469.55\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	(733.76\$)
▪ Salaires versés – paies numéros 9 à 12	191 352.84\$
▪ Contribution de l'employeur	23 207.25\$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
▪ 960002 à 9600203	19 366.29\$

QUE le chèque numéro 8224 est retiré;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-105 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 mars au 3 avril 2018

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 3 avril 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes	156 213.03 \$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)	637 545.43 \$

Adopté à l'unanimité

2018-04-106 Demande de subventions, financement et autre
Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 - autofinancement - subvention - bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-62 adoptée lors de la séance tenue le 14 mars 2017, par laquelle le Conseil autorisait la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents » concernant la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis, demande de subvention numéro 527080;

ATTENDU la convention signée à cet effet le 15 février 2018 par le ministre de la Culture et des Communications et la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU QUE pour bénéficier de la subvention, la Municipalité des Cèdres doit confirmer l'autofinancement de la totalité du programme "Aide aux projets" pour l'année 2017-2018 pour un montant total de 24 000\$ incluant la subvention de 15 600\$ du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

Que ce Conseil confirme au ministère de la Culture et des Communications l'autofinancement par la Municipalité des Cèdres de la totalité du programme « Aide aux projets » pour l'année 2017-2018 pour un montant total de 24 000\$ incluant la subvention de 15 600\$ du ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité

2018-04-107 Demande de subventions, financement et autre
École R & D Éthier : levée de fond / démonstration d'art martiaux au profit de la Fondation de l'Hôpital du Suroît

ATTENDU QUE la *Fondation de l'Hôpital du Suroît* en collaboration avec l'*École d'arts martiaux R & D Éthier* organisent une levée de fond au profit de la *Fondation de l'Hôpital du Suroît* le 5 mai 2018 à l'Opti-centre (gymnase de l'école Marguerite-Bourgeois);

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent la collaboration de la Municipalité afin d'obtenir la salle, les tables et les chaises gratuitement pour la tenue de cet évènement;

ATTENDU QUE l'*École d'arts martiaux R & D Éthier* a acquitté les frais de location de l'Opti-centre pour cet évènement au coût de 190\$ (taxes en sus);

ATTENDU le règlement sur la tarification des biens et services de la Municipalité;

ATTENDU la mission de la Fondation;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire de 190\$ (taxes en sus) à l'école d'arts martiaux R & D Éthier représentant les frais de location de l'Opti-Centre uniquement, et ce dans le cadre de la levée de fonds pour la Fondation de l'Hôpital du Suroît.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-108 Demande de subventions, financement et autre
Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 - autofinancement - subvention - bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU QUE le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2018-2019 » vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture et des Communications en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications et de favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres confirme l'autofinancement de la réalisation totale du projet d'acquisition de documents pour la bibliothèque au montant de 30 163,38\$ incluant le montant de la subvention du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil autorise la Municipalité des Cèdres a déposé au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2018-2019;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général, soit désigné à titre de mandataire de la Municipalité aux fins de la présente demande d'aide financière et à signer la convention entre le ministère de la Culture et des communications et la Municipalité des Cèdres concernant la subvention en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l'année 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

2018-04-109 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2017 / auditeur

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier de la Municipalité des Cèdres pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que les annexes, le tout tel que soumis dans un document préparé sur les formulaires du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et dont copie est transmise audit Ministère et déposée aux archives de la Municipalité;

D'ACCEPTER le rapport des auditeurs de la Municipalité des Cèdres tel que présenté dans un document abrégé et soumis à cette séance par M. Michel Poirier CPA, auditeur, CA de la firme comptable Poirier & Associés;

QUE le secrétaire-trésorier est également autorisé à signer pour la Municipalité des Cèdres les documents pertinents, soit ceux demandés par les auditeurs et/ou ceux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

M. Bernard Daoust demande le vote.

M. Marcel Guérin : Pour
M. Serge Clément : Pour
M. Michel Proulx : Pour

M. Louis Thauvette : Pour
Mme Aline Trudel : Pour

Résultat : 5 Pour et 1 Contre

Adopté sur division

**2018-04-110 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
*Demande refusée***

ATTENDU le projet déposé par M. Richard Décoste le 12 mars 2018;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire patrimonial;

ATTENDU QUE la chaire de recherche recommande le remplacement des bardeaux d'asphalte par un toit de tôle à baguettes, à la canadienne ou à la vandreuilloise;

ATTENDU QUE les membres du CCU lors de la réunion du 21 mars dernier ont recommandé unanimement au Conseil de refuser la demande et proposent la recherche d'un autre fournisseur pour les travaux d'installation d'un toit en tôle d'imitation « toit traditionnel à baguette » pour le 1150-1160, chemin du Fleuve.

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE REFUSER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour la propriété suivante :

<i>Adresse</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Décision</i>
1150-1160, chemin du Fleuve – lot 5 647 934	Changement revêtement toiture	Refusée

Adopté à l'unanimité

**2018-04-111 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 21 mars 2018;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

<i>Adresse</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Décision</i>
1107-1109, chemin du Fleuve – lot 2 047 461	2e modification au projet de rénovation et agrandissement du bâtiment principal avec ajout bow window sur la façade arrière	Acceptée
953-955, chemin du Fleuve – lot 2 045 913	Remplacement d'une porte et de fenêtres	Acceptée
1099, chemin St-Dominique – lot 2 048 427	Modification du projet de construction du bâtiment principal	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2018-04-112 Abrogation de la résolution numéro 2017-07-284 / Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125, rue des Frênes)

ATTENDU QUE la demande de subdivision du lot 2 046 317 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125, rue des Frênes) a été annulée le 14 septembre 2017 par le demandeur;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2017-07-284 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125, rue des Frênes).

Adopté à l'unanimité

2018-04-113 Adoption du règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'autoriser en zone H-19 l'usage « gîte touristique ou du passant » et ajouter certaines conditions d'implantation; étendre à l'ensemble du territoire l'usage « habitations privées d'hébergement » et retirer les normes encadrant l'aménagement des lieux pour cet usage; ajout et modifications de certaines définitions; modifier certaines normes d'accès et d'aménagement des stationnements; modifier certaines normes de construction relatives aux bâtiments principaux et accessoires; prescrire les pénalités à même le règlement; modifier les conditions pour certains abattages d'arbres et certaines plantations; modifier certaines normes relatives à l'affichage et procéder à des corrections;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 février dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le mercredi 7 mars 2018 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du Conseil du 20 mars dernier;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

QUE le texte du règlement numéro 395-6-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-04-114 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par le conseiller, M. BERNARD DAOUST qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 381-2-2018 modifiant le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération pour siéger sur un comité.

2018-04-115 Adoption du projet de règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération

ATTENDU QUE le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 10 février 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du Conseil du 10 avril 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présence séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 381-2-2018 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le paragraphe de l'article 1 du règlement numéro 381-2014 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Pour l'année 2018, la rémunération de base annuelle du maire est établie en fonction du nombre d'habitants du territoire de la Municipalité, lequel est déterminé par le décret de population du gouvernement du Québec, qui sont compris dans la tranche de 5 001 à 15 000 habitants. Pour chaque habitant compris dans cette tranche de population, un montant de 3,50 \$ est attribué.

ARTICLE 2

Le 1^{er} paragraphe de l'article 4 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Advenant le cas où le maire-suppléant ou un membre du Conseil remplace le maire à une séance ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement comme président, une rémunération de 70 \$ par séance lui est octroyée à titre de rémunération additionnelle.

ARTICLE 3

Le 3^e paragraphe de l'article 4 est modifié et remplacé par le paragraphe suivant :

Les membres du Conseil qui seront dûment mandatés par résolution du Conseil pour siéger sur un comité décrété par le Conseil, auront droit à une rémunération additionnelle de 70\$ pour le président et de 50\$ pour le ou les vice-président (s) lorsqu'ils sont dûment convoqués à une réunion du Comité. Le maire membre ex officio sur tous les comités décrétés par le Conseil aura droit à une rémunération additionnelle de 70\$ lorsqu'il sera dûment convoqué à une réunion du Comité.

ARTICLE 4

L'article 7 « Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et proposées » est modifié et remplacé par le tableau suivant :

	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire			
<i>Actuelle</i>	19 686 \$	9 843 \$	29 529\$
<i>Proposée</i>	24 108\$	12 054\$	36 162\$
Conseillers			
<i>Actuelle</i>	6 562 \$	3 281 \$	9 843\$
<i>Proposée</i>	8 036\$	4 018\$	12 054\$

ARTICLE 5

Le texte de l'article 8 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 6

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux qu'il modifie.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à l'unanimité

2018-04-116 Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu et autorisation de signature / Communauté métropolitaine de Montréal - Couronne Sud

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a déposé une demande de subvention pour la construction d'un pavillon d'accueil avec terrasse sur le terrain municipal en rive du Fleuve dans le cadre du programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal demande de leur fournir une résolution d'engagement afin de maintenir la subvention octroyée;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à participer financièrement en assumant sa part d'investissement au projet de construction du Pavillon et de la terrasse;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit à ces installations;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à réaliser les activités de communications prévues dans le cadre de la demande de subvention;

QUE le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention à intervenir entre la Municipalité des Cèdres et la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir au nom de la Municipalité dans ce projet.

Adopté à l'unanimité

2018-04-117 Opcom Management : mandat de gestion de projet relatif à l'élaboration de la politique MADA

ATTENDU la convention d'aide financière liant la Municipalité au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'une ressource afin l'accompagner dans la démarche MADA;

ATTENDU l'expertise de la firme Opcom Management en gestion de projets et de conseil stratégique en gestion et performance organisationnelle, communication et développement organisationnel;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE MANDATER la firme Opcom Management pour le développement de la politique et l'élaboration du plan d'action MADA au montant de 6 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-118 Modification de la résolution numéro 2017-03-81/ Demande d'acquisition du lot de grève adjacent aux lots 2 048 126 et 2 048 711

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-81 demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les lots du domaine hydrique identifié comme étant le lot de grève adjacent aux lots 2 048 126 et le lot 2 048 711, ce dernier lot appartenant à M. Robert Labelle;

ATTENDU la demande de la Direction de la gestion du domaine hydrique d'apporter certaines modifications à la résolution numéro 2017-03-81;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2017-03-81 de la façon suivante :

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser la situation de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 048 711 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le lot de grève adjacent au lot 2 048 126 et au lot 2 048 711, appartenant à M. Robert Labelle;

ATTENDU QUE suivant cette acquisition, la Municipalité désire procéder à une subdivision du lot de grève acquis afin de créer un nouveau lot d'une superficie d'environ 215 m²;

ATTENDU QUE suivant cette subdivision, M. Robert Labelle désire procéder à la subdivision du lot 2 048 711 pour créer un lot d'une superficie d'environ 61 m²;

ATTENDU QUE suivant cette subdivision, la Municipalité et M. Labelle désirent procéder à l'échange desdits terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité doit informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), par résolution, de son intérêt à acquérir deux parcelles de terrains remblayées sur le domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir à des fins non lucratives publiques une partie de la parcelle de terrain remblayée sur le domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE pour les motifs susmentionnés, la vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1\$ si la Municipalité s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins publiques;

ATTENDU QUE M. Robert Labelle désire acquérir la parcelle de terrain remblayée située en front de la partie sud-ouest du lot 2 048 711 afin de régulariser la situation de son immeuble;

ATTENDU QUE la parcelle qui sera rétrocédée à M. Labelle ne sera pas utilisée à des fins non lucratives publiques et conséquemment, le prix de vente devra être fixé selon les modalités en vigueur du règlement sur le domaine hydrique de l'État pour une vente régulière;

ATTENDU la lettre d'intention signée le 21 août 2015 entre la Municipalité des Cèdres et M. Robert Labelle relativement à la régularisation de la situation de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 048 711 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la superficie totale approximative des lots visés représente 542 m² dont M. Robert Labelle détient 215 m² et la Municipalité des Cèdres 327 m² ;

ATTENDU QUE le partage des honoraires et des déboursés entre les parties représente 40 % des coûts assumés par M. Robert Labelle et 60 % des coûts assumés par la Municipalité des Cèdres;

QUE le Conseil requiert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les lots du domaine hydrique identifié comme étant le lot de grève adjacent aux lots 2 048 126 et 2 048 711, ce dernier lot appartenant à M. Robert Labelle;

QUE la vente de la parcelle de terrain remblayée située en front de la partie sud-ouest du lot 2 048 711 soit consentie à la Municipalité des Cèdres conformément au règlement en vigueur pour une vente à des fins lucratives, soit à 50% de la valeur du domaine hydrique concerné;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à déboursier les frais administratifs de 452 \$ (taxes en sus) déductibles du prix de vente dudit remblai;

QUE l'acquisition de la parcelle de terrain remblayée sur le domaine hydrique de l'État adjacent au lot 2 048 126 soit consentie à la Municipalité pour une valeur nominale de 1\$ (plus deux types de frais administratifs à déboursier à la conclusion de la vente) étant donné qu'il s'agit d'une vente à une Municipalité à des fins non lucratives publiques;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à maintenir ces lieux à des fins non lucratives publiques.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-119 Abrogation de la résolution numéro 2018-02-59 / Embauche de M. Maxime Caron à titre de premier répondant

ATTENDU la résolution numéro 2018-02-59 embauchant M. Maxime Caron à titre de premier répondant;

ATTENDU QUE les délais prescrits pour se conformer à l'examen médical n'ont pas été respectés;

ATTENDU QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ANNULER la candidature de M. Maxime Caron à titre de premier répondant.

Adopté à l'unanimité

2018-04-120 Démission de M. Réal Perreault à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Perreault n'est plus apte à accomplir ses obligations de pompier et de premiers répondants à temps partiel au sein de l'organisation;

ATTENDU le dépôt de sa lettre de démission en date du 15 mars 2018;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la lettre de démission de M. Réal Perreault à titre de pompier à temps partiel;

QUE la démission est effective au 15 mars 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-04-121 Entrac : mandat de consultation en ergonomie

ATTENDU l'intérêt d'améliorer le bien-être des employés et diminuer les risques de blessure en optimisant l'ergonomie des postes de travail et en donnant aux employés des connaissances sur les postures et les méthodes de travail sécuritaire;

ATTENDU l'intérêt d'analyser, corriger, adapter et/ou aménager les différents postes de travail;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ergonomie au travail à la firme Entrac Inc. pour la consultation de 14 postes de travail au coût de 1 050\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-122 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer un chef d'équipe au Service des travaux publics pour la période estivale 2018;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché;

ATTENDU les dispositions de la convention collective applicables;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER M. Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe pour la période estivale 2018, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie en vigueur;

QUE le poste de chef d'équipe débute le 1^{er} mai et se termine le 30 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-123 Octroi de contrats pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 31 mai 2018 au 30 mai 2019

ATTENDU les besoins annuels en pierre concassée pour divers travaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 28 mars 2018;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues le 9 avril 2018;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2018-2019 soit du 31 mai 2018 au 30 mai 2019 selon les répartitions suivantes :

DESCRIPTION	QUANTITÉ (TM)	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Calibre MG-56	620	CARRIÈRE DOLOMITE	13.32\$	8 258.40\$
Calibre MG-20	2000	CARRIÈRE DOLOMITE	13.32\$	26 640\$
Pierre nette 50-100 mm	160	CARRIÈRE RÉGIONALES	13.68\$	2 188.80\$
Pierre nette 100-200 mm	200	CARRIÈRE RÉGIONALES	13.68\$	2 736\$
Pierre nette 20 mm	220	CARRIÈRE RÉGIONALES	13.88\$	3 053.60\$
Sable MG-112	250	PAVAGE VAUDREUIL	9.58 \$	2 395\$
PÉRIODE DE DÉGEL				
Calibre MG-56	80	CARRIÈRE DOLOMITE	14.07\$	1 125.60\$
Calibre MG-20	300	CARRIÈRE DOLOMITE	14.07\$	4 221\$
Pierre nette 50-100 mm	40	CARRIÈRE RÉGIONALES	14.48\$	579.20\$
Pierre nette 100-200 mm	20	CARRIÈRE RÉGIONALES	14.48\$	289.60\$
Pierre nette 20 mm	80	CARRIÈRE RÉGIONALES	14.68\$	1 174.40\$
Sable MG-112	50	PAVAGE VAUDREUIL	10.58 \$	529\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-124 E. Rollin Compagnie Ltée : contrat pour la fourniture de d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 28 mars 2018;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues le 9 avril et qu'une seule soumission fût reçue;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission conforme de E. Rollin Compagnie Ltée pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 selon les taux horaires énumérés suivants pour une somme totale inférieure à 100 000 \$ (taxes incluses) :

Description de l'équipement	Marque	Modèle	Qte (hres) (approx.)	Prix unitaire (taux horaire)	Prix soumis
Bouteur de 80 Hp et plus ou équivalent avec opérateur					
	Caterpillar	D-3	30	107.00\$	3 210\$
Niveleuse ou équivalent avec opérateur					
Niveleuse 15 tm.	Champion	D710	20	122.00\$	2 440\$
Pelle hydraulique avec opérateur					
Pelle hydraulique de 15 tm.	Caterpillar		150	117.00 \$	17 550\$
Pelle hydraulique de 19 tm.	Caterpillar		100	122.00\$	12 200\$
Chargeur sur roues					
Chargeur sur roues 120 Hp avec opérateur	Volvo	L70C	50	112.00\$	5 600\$
Camion benne avec conducteur					
Camion benne 12 roues avec conducteur	WesternStar		50	86.00\$	4 300\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-125 Entreprise Dany Enrg. : contrat de déchiquetage de branches d'arbre 2018

ATTENDU la volonté d'offrir un service de déchiquetage de branche d'arbre aux citoyens ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission d'Entreprise Enrg. pour un service de déchetage et disposition de branches d'arbre pour l'année 2018 au coût de 15 105\$ (taxes en sus);

QUE les semaines de collectes sont :

- Semaines du 7 et 14 mai 2018;
- Semaines du 6 et 13 août 2018;
- Semaines du 15 et 22 octobre 2018;

QUE des collectes supplémentaires, sur appel, soient effectuées du 16 au 18 avril ainsi que le premier mercredi et jeudi des mois de juin et septembre et le 2^e mercredi et jeudi du mois de juillet de l'année 2018 au coût de 285\$ par collecte (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-126 Balaye-Pro Inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales

ATTENDU les besoins printaniers pour le nettoyage des rues municipales ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Balaye-Pro Inc. pour une banque de 80 heures relativement au nettoyage des rues municipales au coût de 6 800 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-127 Adoption des rapports annuels 2015, 2016 et 2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU QU'il y a eu un retard important à la MRC dans ce dossier et l'obligation de compléter les rapports annuels selon les exigences de la Loi sur la sécurité civile et du MSP;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports 2015, 2016 et 2017 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER les rapports annuels 2015, 2016 et 2017 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER la transmission des rapports annuels 2015, 2016 et 2017 à la Municipalité régional de comté Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

2018-04-128 Entente de partenariat entre l'Association des loisirs, sports, arts et communauté de Les Cèdres et la Municipalité des Cèdres dans le cadre de la Fête du Thuya

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est le partenaire principal de l'organisation de la Fête du Thuya qui se tiendra du 3 au 5 août 2018 au Parc Valade;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres collabore à la bonne mise en œuvre de ces festivités financièrement et en ressources humaines et matérielles ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de partenariat avec l'Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres relativement à l'organisation de la Fête du Thuya 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-04-129 Demande de subventions, financement et autre *Vélo Québec Évènement /Défi Métropolitain : demande de passage*

ATTENDU la demande de passage de Vélo Québec Événements dans le cadre de l'activité « Défi métropolitain » pour circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres (chemins Saint-Antoine et du Fleuve) le 27 mai prochain;

ATTENDU QUE le Défi Métropolitain regroupe 3 300 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU le plan du parcours déposé;

ATTENDU QUE Vélo Québec Événements s'engage à contacter les municipalités, MRC, services de police et les divisions territoriales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports touchés par le parcours;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER Vélo Québec Événements à circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres, plus spécifiquement sur les chemins Saint-Antoine et du Fleuve, et ce dans le cadre de l'activité « Défi métropolitain » le 27 mai prochain;

QUE les organisateurs s'assurent que les chemins et commerces demeurent accessibles à la circulation automobile et aux clients en tout temps.

Adopté à l'unanimité

2018-04-130 Demande de subventions, financement et autre *La Grande Traversée 2018 - Relai cycliste transcanadien / demande de passage*

ATTENDU QUE La Grande Traversée Cycliste est un relais cycliste national afin de contrer la sédentarité et de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes;

ATTENDU la demande de passage de La Grande Traversée cycliste pour circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres le 6 juin prochain;

ATTENDU le plan d'urgence, médical et de communications déposé;

ATTENDU le plan du parcours déposé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER La Grande Traversée Cycliste à circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres dans le cadre du relais cycliste national le 6 juin prochain.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h17

Fin de la période de questions : 20h27

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-04-131 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h39.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier